Conseil municipal

Législature 2025-2030
Délibération **R 04-2026 P**
Séance du 17 février 2026

PROJET DE RESOLUTION

relatif à l'adaptation et l'optimisation du programme du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu la délibération D 59-2022, votée par le Conseil municipal le 15 mars 2022 pour la mise en œuvre d'un mandat d'études parallèles (MEP) en vue de la réalisation des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines,

vu le programme dudit MEP validé par les Conseillers municipaux en commission réunie le 7 mars 2022 et précisant l'ajout d'un bassin extérieur de 25m à leur demande,

vu les résultats dudit MEP, par suite du premier degré des 6 et 7 décembre 2022 et des séances du collège d'experts du second degré des 11 et 12 juin 2024, recommandant à l'unanimité au Maitre de l'ouvrage le projet « forme libre » des bureaux Marc Mimram Architecture Associés & collinfontaine architectes, pour la suite des études,

vu la délibération D 156-2024 votée par le Conseil municipal le 17 décembre 2024 relative au crédit d'engagement de 14 100 000 F pour l'étude relative à la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates,

vu la résolution R 02-2025 votée par le Conseil municipal le 26 juin 2025 relative à diverses modifications du programme du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates,

vu la présentation effectuée en commission conjointe le 19 janvier 2026,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non, et X absention

1. D'accepter la suppression du centre d'hébergement initialement prévu dans le bâtiment 3.

2. D'accepter la suppression du court central de tennis au niveau du rez de chaussée inférieur du bâtiment 2.

3. De déplacer le programme culturel de la salle des musiques actuelles et de ses annexes initialement prévu dans le bâtiment 3 au sein du bâtiment 2.

4. De ne pas réaliser le bâtiment 3 en raison de la suppression du centre d'hébergement et du déplacement de la partie culturelle dans le bâtiment 2.

5. D'intégrer une zone dédiée au loisir dans l'espace intérieur de la piscine pour répondre aux besoins des familles.

6. De ne pas poursuivre les réflexions sur la réalisation d'une toiture végétalisée sur le centre sportif et culturel des Cherpines.

7. D'adapter le programme de la salle de spectacle en une salle polyvalente à des fins d'utilisation communale avec une division possible en sous-espaces et sans réalisation d'un foyer d'accueil permettant ainsi une réduction conséquente des surfaces et du volume à construire.

SCA/VLM/bg #54'443 – Février 2026